

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

REGARD CREDIT EURO (IG) 3-5 ISR (part H : FR0010822130)

Cet OPCVM est géré par PRO BTP FINANCE,
Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP
L'OPCVM est soumis au droit français.

Objectifs et Politique d'investissement

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Son indicateur de référence est l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5. Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Cependant, la composition du portefeuille peut s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur. Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds investit au minimum 90% de son actif net sur des emprunts du secteur privé libellés en euros dont les émetteurs possèdent leur siège social dans la zone euro ou non. La philosophie générale est d'appliquer en premier lieu un filtre ISR puis, en second lieu, un filtre financier. Les deux contraintes suivantes sont mises en œuvre pour l'évaluation ISR des émetteurs:

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard ISR minimum (correspondant à une note ISR minimale de 10 sur 20), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Le taux de sélectivité ISR du fonds, c'est-à-dire la part des émetteurs non éligibles dans l'univers d'investissement, est de l'ordre de 30%.

Les investissements se porteront sur des émetteurs du secteur privé ayant une notation minimum « investment grade » des agences de notation reconnues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et répondant à des exigences ISR (Investissement Socialement Responsable). Les principales sources de performances résident dans une gestion active du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe de taux (fourchette de sensibilité entre 1 et 6), du niveau d'exposition au risque crédit, de l'allocation en termes de notation et de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.

Le taux d'analyse extra-financière des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Les risques en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, sont pris en compte.

Dans la limite de 5% maximum, le fonds pourra être investi sur des émetteurs n'étant pas encore couverts par une notation ISR.

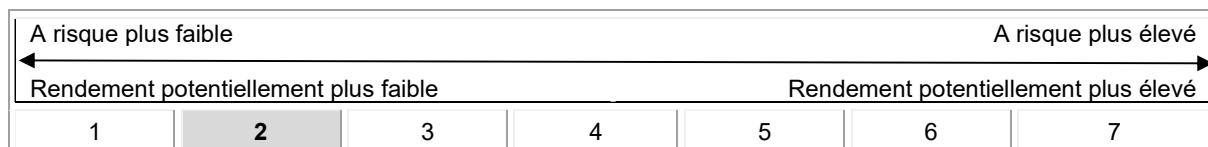
Le gérant pourra intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de gérer l'exposition du portefeuille au risque de taux (abaisser ou augmenter la sensibilité) ou son positionnement sur la courbe des taux. En outre, dans le but de gérer la trésorerie, le fonds pourra détenir, dans la limite de 10 %, des OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français de la classification « monétaires court terme » et « monétaires », externes ou non à PRO BTP FINANCE.

Le fonds pourra, temporairement et dans la limite de 10% de l'actif net, avoir recours aux emprunts d'espèces. Il pourra aussi avoir recours aux dépôts.

Le fonds capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 2, niveau reflétant le risque du marché des titres de créances du secteur privé.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans l'indicateur :

- Impacts des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme : Le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme.
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Frais

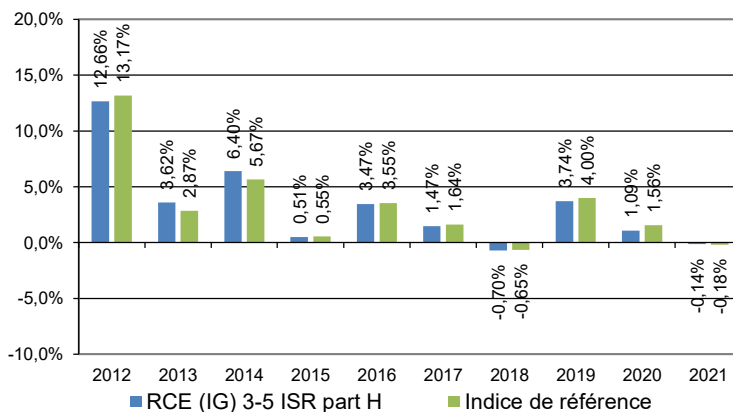
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,10%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/A

* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.probtpfinance.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création du fonds : 7 janvier 2010.
Passage de Fonds d'investissement à vocation générale en OPCVM le 7 février 2020

Devise de calcul des performances passées du fonds : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.probtpfinance.com Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.